

Rôle de la séance publique du 13/03/2025 à 09h15

Président : Monsieur DEGOMMIER
Assesseurs : Monsieur RIVAS et Madame ODY
Greffière : Madame PIERODÉ

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

01) N° 2301410 RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur	Mme R Béatrice	CABINET BLANQUET
	M. L Michel	CABINET BLANQUET
Défendeur	COMMUNE DE CROZON	SELARL LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

Requête de Mme Béatrice R et M. Michel L contre le jugement n° 2003404 en date du 21 mars 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 2 avril 2020 par lequel le maire de la commune de Crozon a rejeté la demande de permis de construire une maison individuelle, sur une parcelle cadastrée section EV n° 193, située Tal ar Groas au lieudit Kéastrobel.

02) N° 2302557 RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur	M. et/ou Mme B Pierre-Emmanuel et Aurélie	CABINET LE PORZOU DAVID ERGAN
Défendeur	COMMUNE DE RENNES SASU SPI	SELARL VALADOU JOSSELIN & ASSOCIES CABINET ARES

Requête de M. et Mme Pierre-Emmanuel et Aurélie B contre le jugement n° 2203569 en date du 26 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 13 mai 2022 par lesquels la maire de Rennes a délivré à la SASU SPI un permis de construire valant démolition pour la réalisation d'un immeuble de huit logements collectifs au 59 rue de la Motte Brûlon à Rennes et l'arrêté du 25 janvier 2023 portant permis modificatif.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

03) N° 2302440

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur Mme G Fatoumata Me PRONOST
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR
Autres parties DEFENSEUR DES DROITS

Requête de Mme Fatoumata G contre le jugement n° 2214517 du 15 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 31 octobre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre les décisions du 22 juillet 2022 des autorités consulaires françaises à Conakry (Guinée) refusant de délivrer à Bakoutoubo et Sekou G des visas de long séjour au titre de la réunification familiale.

04) N° 2400350

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur Mme N Oumou Me BOURGEOIS
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Oumou N contre le jugement n° 2009115 du 25 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 7 janvier 2021 du ministre de l'intérieur rejetant son recours contre la décision du 27 février 2020 par laquelle le préfet de la Seine-Saint-Denis avait ajourné à deux ans sa demande de naturalisation et substituant à cette dernière une décision de rejet de ladite demande.

05) N° 2401136

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur M. S Hidayatullah Me DE CLERCK
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Hidayatullah S contre le jugement n° 2310576 du 26 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 19 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 19 avril 2023 de l'autorité consulaire française à Islamabad (Pakistan) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité d'ascendant à charge de ressortissant français.

06) N° 2401137

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur Mme S Pari Jan Me DE CLERCK
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Pari Jan S contre le jugement n° 2310577 du 26 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 19 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 19 avril 2023 de l'autorité consulaire française à Islamabad (Pakistan) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité d'ascendant à charge de ressortissant français.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

07) N° 2401290

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur	M.	L	Raza Khan	BLACHE
	M.	L	Rorullah	BLACHE
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Raza Khan L et M. Rorullah L contre le jugement n° 2307573 du 9 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 8 mai 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions du 9 février 2023 de l'autorité consulaire française à Islamabad (Pakistan) refusant à M. Rorullah L et aux enfants mineurs Rafiullah L , Aliullah L et Soudais L la délivrance de visas d'entrée et de long séjour en France demandés au titre de la réunification familiale.

08) N° 2401501

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur	Mme	M	Hemerence Nanou	Me DUPLANTIER
	Mme	L	Kethia	Me DUPLANTIER
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de Mme Hemerence Nanou M et Mme Kethia L contre le jugement n° 2306434 du 19 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 20 juillet 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 16 février 2022 de l'autorité consulaire française à Kinshasa (République démocratique du Congo) refusant à Mme Kethia L et à la jeune Alisson Profina L la délivrance de visas d'entrée et de long séjour demandés au titre de la réunification familiale.

Rôle de la séance publique du 13/03/2025 à 10h15

Président : Monsieur DEGOMMIER
Assesseurs : Monsieur RIVAS et Madame ODY
Greffière : Madame PIERODÉ

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK**01) N° 2300469 RAPPORTEURE : Mme ODY**

Demandeur	M. C Daniel	Me MASCRIER
Défendeur	COMMUNE DE PLOUGOUMELLEN	CABINET LEXCAP RENNES

Requête de M. C contre le jugement n°s 19006489 - 1906557 du 16 décembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa requête tendant à l'annulation de la délibération du 4 juillet 2019 par laquelle le conseil municipal de Plougoumelen a approuvé le plan local d'urbanisme de Plougoumelen en tant qu'elle classe la parcelle AC zone n° 316 en zone N et d'enjoindre le conseil municipal de la commune de Plougoumelen de réexaminer le PLU en ce qu'il classe la parcelle AC 316 dont le requérant est propriétaire, en zone naturelle dans un délai de 3 mois à compter de la notification de ce jugement.

02) N° 2301772 RAPPORTEURE : Mme ODY

Demandeur	M. et/ou Mme D Dominique et Isabelle	Me DUBREUIL
	M. et Mme J Kenny et Flavie	Me DUBREUIL
	M. et Mme H Raymond et Armande	Me DUBREUIL
	M. et Mme G André et Sylviane	Me DUBREUIL
	Mme B Evelyne	Me DUBREUIL
	M. et Mme L Fabrice et Claude	Me DUBREUIL
Défendeur	COMMUNE DE PORT LOUIS	SELARL VALADOU JOSSÉLIN & ASSOCIÉS
	SAS SPC	LUSTEAU MARIE-BENEDICTE

Requête de M. Isabelle et Dominique D et autres contre le jugement n° 2202074 du 14 avril 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêt du 16 novembre 2021 par lequel le maire de Port-Louis a accordé un permis de construire à la société par actions simplifiée (SAS) SPC pour la construction d'un bâtiment d'habitation collectif de 27 logements sur les parcelles cadastrées section AP nos 701 et 702 situées allée de la Fouesnardière.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

03) N° 2302215 RAPPORTEURE : Mme ODY

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme K Hawa

 M. K Issa

Me BABOU

Me BABOU

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2213441 - 2213442 du 30 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a d'une part, à la demande de Mme Hawa G épouse K et M. Issa K , annulé la décision implicite de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France rejetant le recours formé contre les deux décisions de refus de visa opposées à Mme Hawa G et à l'enfant Ayoub K et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de faire délivrer à Mme Hawa G et à l'enfant Ayoub K les visas de long séjour sollicités dans un délai maximal de deux mois à compter de la notification du jugement.

04) N° 2302501 RAPPORTEURE : Mme ODY

Demandeur M. W Adams

 Mme W Fanta

 M. W Abu Bakarr

Me DUPLANTIER

Me DUPLANTIER

Me DUPLANTIER

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Adams W et autres contre le jugement n° 2211538 du 9 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision en date du 14 mars 2022 de l'autorité consulaire française à Conakry (Guinée) rejetant les demandes de visas d'entrée et de long séjour présentées pour les jeunes Abu Bakarr, Fanta, Alie et Eustace W au titre de la réunification familiale.

05) N° 2302958 RAPPORTEURE : Mme ODY

Demandeur M. D Mamadou Samba

 M. D Ramata

Me GUILBAUD

Me GUILBAUD

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Mamadou Samba D et Mme Ramata D contre le jugement n° 2209836 en date du 27 avril 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes n'a fait droit que partiellement à leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 2 avril 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions de l'autorité consulaire à Dakar (Sénégal) refusant de délivrer des visas d'entrée et de long séjour à Mme Ramata D , à Cheikh Omar D , à Alassane D , à Alhousseynou D , à Abdoulaye Mamadou D et à Fatima D au titre de la réunification familiale.

06) N° 2303872 RAPPORTEURE : Mme ODY

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme M Fatiha

Requête du ministre de l'intérieur et des outre-mer contre le jugement n° 2007224 du 2 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé sa décision du 12 février 2019 ajournant à deux ans la demande de naturalisation de Mme Fathia M , et l'a enjoint de statuer à nouveau sur la demande de naturalisation dans un délai de six mois.

N° 25/108

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes**

5ème chambre

Rôle de la séance publique du 13/03/2025 à 11h15

Président : Monsieur DEGOMMIER

Assesseurs : Monsieur RIVAS et Madame DUBOST

Greffière : Madame PIERODÉ

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK**01) N° 2301748****RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur	ASSOCIATION « L'ENCHANTEUR DESENCHANTÉ »	Me BEGUIN
	M. P Arnaud	Me BEGUIN
	M. B Alain	Me BEGUIN
	M. H Benjamin	Me BEGUIN
	M. L Davis	Me BEGUIN
	M. et/ou Mme M Stéphanie et Grégory	Me BEGUIN
	Mme T Fabienne	Me BEGUIN
	M. M Owen	Me BEGUIN
	M. et/ou Mme P François et Maryvonne	Me BEGUIN
	Mme C Cécile	Me BEGUIN
	M. B Olivier	Me BEGUIN
	M. L Adrien	Me BEGUIN
	M. A Tanguy-Loup	Me BEGUIN
	M. M Denis	Me BEGUIN
	Mme H Cécile	Me BEGUIN
	M. G Loic	Me BEGUIN
	Mme L Mari-Vorgan	Me BEGUIN
	M. D Thomas	Me BEGUIN
	Mme C Anne	Me BEGUIN
	M. et/ou Mme G Frédéric et Virginie	Me BEGUIN
	M. et/ou Mme C Wiilly et Thiphaine	Me BEGUIN
	Mme D Renée	Me BEGUIN
	M. A Alphonse	Me BEGUIN
	M. L Maelig	Me BEGUIN
	M. et/ou Mme H Noemie et Guillaume	Me BEGUIN
	M. H Emeric	Me BEGUIN
	Mme R Nicole	Me BEGUIN
	Mme J Albertine	Me BEGUIN
	M. L Philippe	Me BEGUIN
	M. G Jean-rené	Me BEGUIN
	M. D Vincent	Me BEGUIN
	M. G Willy	Me BEGUIN
Défendeur	COMMUNE DE RENNES	SELARL VALADOU JOSSELIN & ASSOCIES CABINET ARES
	SCCV 101 SAINT-BRIEUC	

Requête de Association « L'ENCHANTEUR DESENCHANTE », M. Alain B et autres contre le jugement n° 2202878 en date du 11 avril 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 7 décembre 2021 par lequel la maire de Rennes a délivré à la SCCV 101 Saint-Brieuc un permis de construire un programme mixte comportant des logements, une résidence communautaire, des commerces, des bureaux et un restaurant sur un terrain situé 91, 101, 105 et 107 rue de Saint-Brieuc et rue de Vezin.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

02) N° 2301811 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	Mme C Anne-Sophie	FRANCK BUORS
Défendeur	ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PAYS FOUESNANTAIS	SELARL VALADOU JOSSELIN & ASSOCIES
Autres parties	COMMUNE DE FOUESNANT	SELARL LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

Requête de Mme Anne-Sophie C contre le jugement n° 2003276 en date du 2 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé, à la demande de l'association pour la sauvegarde du pays fouesnantaï, l'arrêté du 27 février 2020 par lequel le maire de la commune de Fouesnant a délivré à Mme C un permis de construire n° PC 029 058 20 00012 concernant une maison d'habitation sur un terrain, formé par les parcelles cadastrées section K nos 300, 301 et 302, situé 53 route de Mestrézec.

03) N° 2302055 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	COMMUNE DE FOUESNANT	SELARL LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
Défendeur	ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PAYS FOUESNANTAIS	SELARL VALADOU JOSSELIN & ASSOCIES
Autres parties	Mme C Anne-Sophie	

Requête de la commune de Fouesnant contre le jugement n° 2003276 du 2 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé, à la demande de l'association pour la sauvegarde du pays fouesnantaï, l'arrêté du 27 février 2020 par lequel le maire de la commune de Fouesnant a délivré à Mme C un permis de construire une maison d'habitation sur un terrain situé 53 route de Mestrézec à Fouesnant (parcelles cadastrées section K n°300, n°301 et n°302)

04) N° 2302356 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Défendeur	M. T Jean Patricia	QUENNEHEN-TOURBIER
	Mme A Tatiana	QUENNEHEN-TOURBIER

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2212950 - 2214990 du 26 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Jean Patricia T et Mme Tatiana A, annulé partiellement la décision de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France du 12 octobre 2022 en tant qu'elle refuse de délivrer un visa de long séjour à Mme A et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de délivrer à Mme A le visa de long séjour sollicité dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

05) N° 2400830 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	Mme D Adjaratou	CABINET POLLONO
	Mme K Ahoua	CABINET POLLONO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Adjaratou D et Mme Ahoua K contre le jugement n° 2215011 du 31 août 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 17 août 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte-d'Ivoire) refusant de délivrer à Mme Ahoua K un visa de long séjour au titre de la procédure de réunification familiale.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

06) N° 2400837 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. J Mohamed Aziz

Me EL ACHECHE

Requête du ministre de l'intérieur et des outre-mer contre le jugement n°2102306 du 23 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé ses décisions des 25 février 2020 et 3 mars 2021 et l' a enjoint de réexaminer la demande de naturalisation de M. Mohamed Aziz J dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement.

07) N° 2401053 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur Mme C Béatrice Auréline

Me POULARD

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Béatrice Auréline C contre le jugement n° 2302950 du 9 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 10 janvier 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 23 août 2022 de l'autorité consulaire française à Douala (Cameroun) refusant aux enfants la délivrance de visas d'entrée et de long séjour en qualité de membres de famille d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire.